



# L'Echo de La Charnie

LE BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS  
DE CHEMIRE-EN-CHARNIE

JANVIER 2017

## Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

L'année 2017 se présente dans la continuité de 2016 pour ce qui est de notre projet de salle communale (*a contrario de ce qui est paru sur la nouvelle revue de la région Pays de la Loire « Ma région » les travaux n'ont pas commencé en décembre 2016*). Nous sommes convaincus que notre commune doit disposer d'un lieu de vie où tous les chemiréens et les chemiriennes pourront se retrouver et vivre des événements familiaux, culturels, associatifs, conviviaux et où nous pourrions accueillir les communes alentour, comme elles le font pour nous. Nous avons été félicités par la Comptable du Trésor pour la bonne tenue de nos finances. Nous avons décidé de relancer les collectivités pour qu'elles nous accordent les subventions dont nous avons besoin. Nous faisons le vœu de disposer des fonds qui nous manquent et espérons qu'il sera exaucé !

L'année 2016 a été marquée aussi par le transfert de plusieurs compétences à la communauté de communes Loué- Brûlon - Noyen. Les décisions concernant l'assainissement autonome, les réseaux numériques, les actions culturelles et touristiques, et l'économie sont prises, dorénavant, à ce niveau territorial. Nous devons y être et faire entendre notre quotidien et nos projets.

Ces sujets portés par la municipalité, et d'autres encore, sont bien entendus dans ce bulletin communal. Egalement, les associations de Chemiré-en-Charnie abordent, en textes et en images, les temps forts et les débats qu'elles portent.

A chacun de vous, je présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte ce qui vous est cher.

Bonne lecture

Michel COUTELLE

## SOMMAIRE

Le Conseil Municipal .....	P 2 à 4
Les achats et travaux.....	P 2
Les décisions concernant le projet de la salle communale.....	P 2
Autres délibérations .....	P 3 à 4
Les finances de la commune.....	P 5 et 6
Le schéma de cohérence territoriale.....	P 7
La vie publique .....	P 8
Le classement des maisons fleuries.....	P 9
La vie associative .....	P 10 à 12
La vie pratique.....	P 13 et 15
Ca s'est passé à Chemiré .....	P 16

Conception et réalisation :  
La commission communication et la  
Secrétaire de mairie

## Les décisions du Conseil Municipal

Au cours de l'année **2016**, le conseil municipal a pris les décisions suivantes

### Les achats et les travaux

Renouvellement de la convention SATESE (réunion du 28 janvier)

Pour la surveillance de la lagune, la commune bénéficie de l'assistance technique du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitations de Stations d'Épuration). La convention de 2013 avec le Département est arrivée à échéance. Une nouvelle convention est signée pour 3 ans pour un coût de 0.40 € par habitant avec un minimum de 100 €.

Logiciels Mairie (réunion du 28 janvier)

Le contrat d'acquisition et de prestation de services des logiciels de la Mairie est renouvelé auprès de la société SEGILOG Informatique de la Ferté Bernard pour une durée de 3 ans. Montant : 1506 € TTC par an.



Entretien des espaces verts (réunion du 24 mars)

Le contrat d'entretien des espaces verts est reconduit avec Mr ORY de Saint Denis d'Orques, pour l'année 2016. Montant : 4370.40 € TTC. La prestation sera réglée suivant le nombre de passages réellement effectués, en fonction des besoins et selon la météo.



Réparation de la toiture de la Salle Chauvelier (réunion du 28 avril)

L'entreprise ESNAULT de Joué en Charnie, a été retenue pour les travaux de réparation de couverture de la toiture de la Salle Chauvelier. Montant des travaux : 4351.20 € TTC.



Toiture de l'église et girouette (réunion du 28 avril)  
L'entreprise TOQUE d'Épineu le Chevreuil a été retenue pour les travaux d'entretien de la toiture de l'église et de la girouette. Montant : 1210.24 € TTC.

Contrat de location du copieur multifonction (réunion du 26 mai)

Un nouveau contrat de location est signé auprès de la Société TOSHIBA pour la location d'un copieur multifonction pour un montant de 250 € par trimestre plus un coût copie de 0.007 € pour les copies noir et blanc et 0.07 € pour les copies couleur.

Achat de casiers vestiaires (réunion du 24 novembre)

Conformément au document unique, 2 casiers vestiaires ont été achetés à la Société BRICO DEPOT d'Allonnes, Montant : 136,80€ TTC.

Achat d'une barrière (réunion du 24 novembre)

Achat d'une barrière pour le chemin d'accès à la lagune, à la société La CAM de Joué en Charnie. Montant : 270.60€ TTC.



### Les décisions concernant le projet de salle communale

Etude de sol (réunion du 28 janvier)

Le devis de la Société GINGER CEBTP est retenu pour l'étude de sol dans le cadre du projet de salle. Montant payé : 1956 € TTC.

Mission SPS Sécurité Protection de la Santé (réunion du 28 janvier)

Le devis de la Société BUREAU VERITAS est retenu pour la mission SPS dans le cadre du projet de salle. Montant : 2 268 € TTC. Acompte versé : 252 €.

Contrôle technique de la construction (réunion du 28 janvier)

Le devis de la Société BUREAU VERITAS est retenu pour la mission contrôle technique de la construction, pour le projet de construction de la salle communale. Montant : 3984 € TTC plus 240 € pour l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.

Devis de l'étude acoustique (réunions du 28 avril et du 26 mai)

Dans le cadre du projet de construction de la salle, afin d'établir un constat du niveau sonore résiduel du site et de fixer le niveau d'exigence acoustique dans l'environnement, conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal a retenu le devis de la Société Ouest Acoustique du Mans. Montant payé : 600 € TTC.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Subventions pour le projet de construction de la salle communale

Les demandes de subventions au titre du Fonds de soutien et de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2016 n'ont pas été accordées.

La Région Pays de La Loire a accordé une subvention de 50 000 € pour le projet de construction de la salle.

## Autres délibérations

### Communauté de Communes



Modification des statuts (réunions du 28 janvier, 25 février, 24 mars, 24 novembre)

- Modification de la compétence assainissement, pour permettre la réhabilitation des installations autonomes.
- Rétrocession aux communes de la compétence facultative : contrats d'entretien « éclairage public » et « extincteurs ».
- Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Sarthois d'Aménagement numérique pour l'exercice de la compétence facultative : « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »
- Modification de la compétence facultative « Actions culturelles, sportives et touristiques »
- Modification de la compétence économique.

Nomination d'un représentant pour la CIDD (réunion du 28 janvier)

Le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ayant été retenu pour la Communauté de Communes, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIDD) est créée. Jacky Bassereau est désigné représentant titulaire, Michel Coutelle est désigné représentant suppléant.

Nomination d'un représentant pour la CLECT (réunion du 28 janvier)

La mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) nécessite la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Michel Coutelle est désigné délégué titulaire et Jacky Bassereau, délégué suppléant pour représenter la commune.

Spectacle LBN (réunion du 28 avril)

Le conseil municipal a accepté la proposition du service culturel de la communauté de communes. La commune de Chemiré-en-Charnie accueillera le spectacle de rue

intitulé : « Les contre-visites guidées » par Jérôme Poulain pour l'ouverture de la saison culturelle.

[Retour en images en fin de bulletin]



Participation aux frais de fonctionnement des écoles (réunion du 24 mars)

### Ecole publique de Loué

Le Conseil municipal donne son accord pour la participation, relative aux frais de fonctionnement de l'école publique, demandée par la commune de Loué. Pour 2016 la participation est de 1026 € par élève (dont 130€ / élève pour les Temps d'Activité Périscolaire –TAP).

### Ecole privée de Loué

Le Conseil Municipal reconduit la convention avec l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques du Sacré Cœur de Loué pour une durée de 3 ans. La participation demandée par élève est de 600€.

### Autres décisions

Amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux à Etival (réunion du 24 mars)

Le montant des travaux à charge de la commune pour l'enfouissement des réseaux à Etival a été réglé en 2015. Le Conseil municipal décide d'amortir cette somme de 24 983.09 € sur une durée de 15 ans soit 1665.54 € par an à compter de 2016.

Approbation du rapport du SIAEP (réunion du 28 avril)

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Charnie Champagne est approuvé.

Déclaration d'intention d'aliéner (réunions du 28 avril et du 15 septembre)

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du conseil municipal.

Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents : le RIFSEEP (réunion du 15 septembre)

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel) a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants et à s'appliquer à l'ensemble des filières.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le RIFSEEP pour les agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2017. Les indemnités actuelles pourront donc être reconduites pour chaque agent.

Le montant annuel maximum voté est de 3832 €/temps complet, pour le grade d'adjoint administratif et de 452€/temps complet, pour le grade d'adjoint technique.

## Création d'un GIDON (réunion du 15 septembre)

Dans le cadre de la lutte contre les ragondins, un GIDON Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles est créé le 7 octobre 2016 entre les communes de Chassillé, Chemiré et Epineu le Chevreuil.

[Lire notre article page 15]

## Indemnité de conseil au comptable du Trésor (réunion du 24 novembre)

Le Conseil Municipal attribue une indemnité de conseil d'un montant de 219.29 € brut, au comptable du trésor public de Loué, en application de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

## Indemnité de gardiennage d'église (réunion du 24 novembre)

Le Conseil Municipal attribue, l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 60 € pour l'année 2016.



## Référent Natura 2000 (réunion du 24 novembre 2016)

La Chambre d'Agriculture et le site Natura 2000, demandent à chaque commune de désigner un élu référent au sein du conseil municipal pour favoriser un suivi plus efficace des actions mises en œuvre et pour en développer de nouvelles répondant aux besoins du territoire. Catherine Beautemps-Joly est nommée conseillère municipale référente pour le site Natura 2000.

## Suppression du budget annexe CCAS (réunion du 24 novembre 2016)

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un budget annexe CCAS.

Cette mesure permet de simplifier les procédures budgétaires et comptables (suppression du budget et compte administratif ainsi que toutes les écritures comptables).

Le Conseil Municipal agissant pour le compte de l'action sociale et après en avoir délibéré :

- décide la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale en tant que budget annexe à compter du 31 décembre 2016.



## Consultation des personnes publiques sur le SCoT (réunion du 24 novembre)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté en Conseil Syndical le 13 juillet 2016. La commune est saisie pour avis sur ce projet conformément aux articles L.143-20 et L132-11 du code de l'urbanisme.

La commune aura également la possibilité d'exprimer son point de vue lors de l'enquête publique sur le projet de SCoT qui se déroulera pendant un mois du 9 janvier au 11 février 2017.

Le SCoT exprime des principes, des grandes orientations et ne substitue nullement aux documents d'urbanisme locaux (PLU PLUi). En revanche il leur est opposable et par conséquent ceux-ci doivent être compatibles avec lui.

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet du SCoT, mais précise concernant les orientations en faveur de la politique de l'habitat, que le nombre de logement fixé à 15 par hectares n'est pas acceptable pour notre commune rurale.

## Aliénation du chemin rural n°15 (réunions du 17 décembre 2015 et du 24 mars 2016)

Suite à la demande du riverain du chemin rural n°15, le conseil municipal a accepté le principe de la vente du chemin rural n°15 au prix de 0.30€ le m<sup>2</sup>, plus les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire.

Conformément aux règles régissant la vente des chemins, une enquête publique a été ouverte du 4 au 19 novembre 2016, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet d'aliénation, le conseil municipal délibérera en début d'année pour clore le dossier.

[La décision prise par le conseil le 19 janvier 2017 est favorable]



## Le Compte Administratif 2015

Le détail de chaque budget est consultable en Mairie sur simple demande

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Cumul des Résultats des années antérieures	Résultats 2015
Fonctionnement	123 226.91	151 180.75	233 607.51	261 561.62
Investissement	44 269.74	13 732.08	11 925.89	- 18 611.77
Total	167 496.65	164 912.83	245 533.40	242 949.58

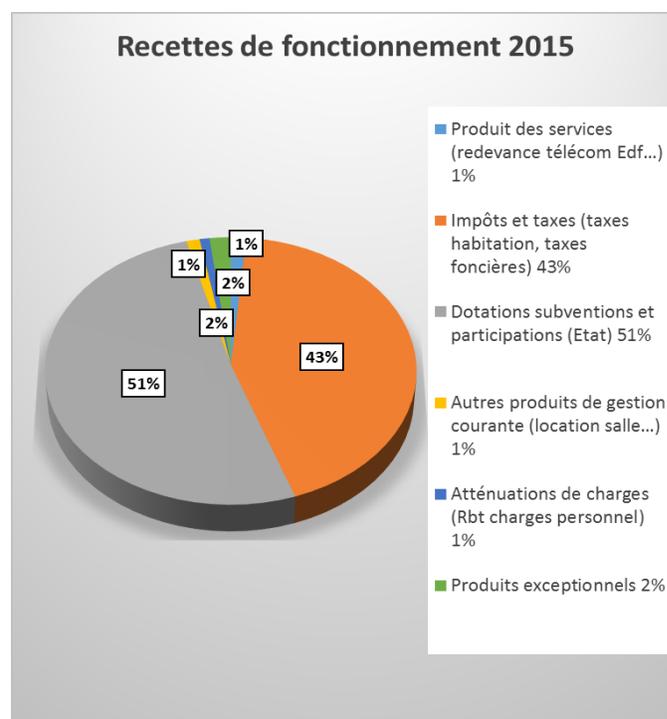
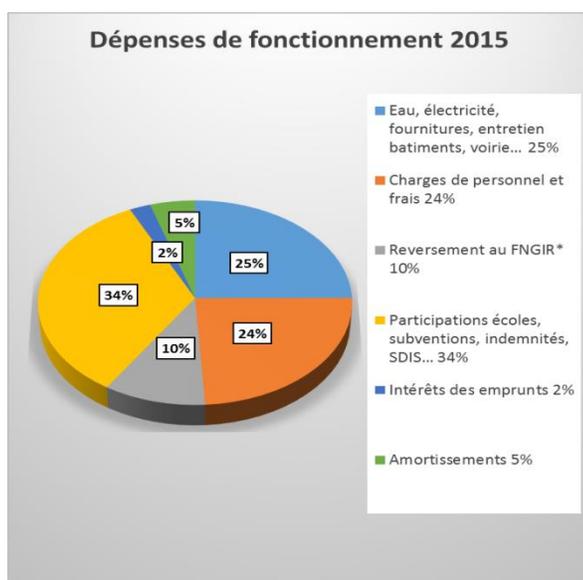
Le **Compte Administratif** a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 31 mars 2016. Il présente les **dépenses et les recettes réalisées et comptabilisées** dans les comptes de la Mairie **au cours de l'exercice**. Il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

### Recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT

DEPENSES de fonctionnement 2015	
Charges à caractère général (eau, électricité, fournitures, entretien bâtiments, voirie...)	30 581,54
Charges de personnel et frais	29 415,19
Atténuation de produits (versement au FNGIR*)	13 139,00
Autres charges de gestion courante (participations écoles, subventions, indemnités, Service Départemental d'Incendie et de Secours...)	41 402,27
Charges financières (Intérêts des emprunts)	2 753,91
Opération d'ordre (amortissements)	5 935,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>123 226,91</b>

\*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011)

RECETTES de fonctionnement 2015	
Produit des services (redevance télécom Edf...)	2 135,64
Impôts et taxes (taxes habitation, taxes foncières)	65 328,00
Dotations subventions et participations (Etat)	77 602,36
Autres produits de gestion courante (location salle...)	1 840,00
Atténuations de charges (Rbt charges personnel)	1 357,91
Produits exceptionnels	2 916,84
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>151 180,75</b>



# LES FINANCES DE LA COMMUNE

## Opérations d'INVESTISSEMENT

Opérations d'investissement réalisées en 2015	
Remboursement Capital emprunts	6 392
Logiciels Mairie Ségilog	1 264
Enfouissement réseaux Etival	24 983
Mise en conformité électrique de l'église	4 266
Remorque Barnum	860
Panneau d'affichage	1 800
2 tables salle des fêtes	417
Etudes projet salle	4 288

Le taux d'endettement 2015 est de 6% (hors produits exceptionnels), ce qui laisse une possibilité de contracter de nouveaux emprunts pour financer de nouveaux projets

## Le Budget Primitif 2016

	Prévisions des DEPENSES 2016	Prévisions des RECETTES 2016
<u>Fonctionnement</u>	337 396 dont 161 896 pour financer l'investissement	337 396
<u>Investissement</u>	741 873	741 873 Dont 161 896 provenant du fonctionnement

### Taux des 3 taxes 2016

- Taxe d'Habitation : 15.56%
- Taxe Foncière/bâti : 12.53%
- Taxe Foncière/non bâti : 23.99%

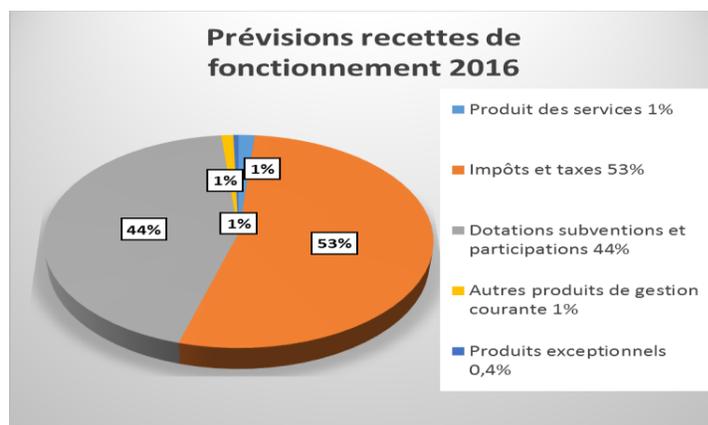
Le Budget Primitif a été voté, par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2016. Il correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Le Budget Primitif 2016 est voté en équilibre sans augmentation des taxes.

Le budget d'une commune présente les **dépenses de fonctionnement** qui correspondent à l'activité des services : l'entretien des bâtiments, le salaire des agents, les aides aux associations et les **dépenses d'investissement** qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants : construction de bâtiments, renouvellement de matériel, travaux de voirie...

Les crédits votés le 31 mars 2016 en prévision des investissements 2016 sont les suivants :

Remboursement emprunt (capital)	6 642
Logiciel Mairie SEGILOG	1 356
Aménagement stationnement PMR	4 000
Mur cimetière	4 000
Aménagement talus du lotissement	4 000
Casiers vêtements	500
Opération salle des fêtes (sous réserve d'obtenir les subventions)	702 763



Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2016. Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2017, selon les nouvelles décisions.

## Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté en Conseil Syndical le 13 juillet 2016. La commune est saisie pour avis sur ce projet conformément aux articles L.143-20 et L132-11 du code de l'urbanisme.

La commune aura également la possibilité d'exprimer son point de vue lors de l'enquête publique sur le projet de SCoT qui se déroulera pendant un mois du 9 janvier au 11 février 2017.

Le SCoT exprime des principes, des grandes orientations et ne substitue nullement aux documents d'urbanisme locaux (PLU PLUi). En revanche il leur est opposable et par conséquent ceux-ci doivent être compatibles avec lui. Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet du SCoT, mais précise concernant les orientations en faveur de la politique de l'habitat, que le nombre de logement fixé à 15 par hectare n'est pas acceptable pour notre commune rurale.



## Enquête publique pour le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme intercommunal destiné notamment à encadrer la constructibilité sur le territoire des trois Communautés de communes du Pays Vallée de la Sarthe territoire de la Vallée de la Sarthe (Sablé-sur-Sarthe, Loué-Brûlon-Noyen, Val de Sarthe) pour les 15 prochaines années. Pour cela, il fixe des règles relatives à l'accueil des habitants, la programmation des nouveaux logements, la maîtrise de l'étalement urbain, la localisation préférentielle du grand commerce, le déploiement des futures zones d'activités économiques, la préservation de l'environnement... Il sera opposable aux plans locaux d'urbanisme communaux (les PLU) et intercommunaux (les PLUi).

C'est aussi un projet de développement ambitieux pour la Vallée de la Sarthe qui entend valoriser son positionnement stratégique entre la Région Ile de France et le grand Ouest, pour s'affirmer comme un territoire dynamique et attractif tant au niveau démographique qu'économique. Sa mise en œuvre passera par la mobilisation et la coordination des politiques conduites par les différentes échelles de collectivités et leurs partenaires.

**Une enquête publique est organisée du lundi 9 janvier au samedi 11 février 2017, à midi.**

Le dossier complet du SCoT sera consultable dans les 61 mairies, ainsi qu'aux sièges des communautés de communes (Val De Sarthe, Sablé sur Sarthe, Loué-Brûlon-Noyen) et du Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe, à partir du 9 janvier 2017. Il sera également consultable sur Internet : [www.paysvalleedelasarthe.fr](http://www.paysvalleedelasarthe.fr). Des registres de consultation seront tenus à votre disposition.

**Votre avis nous intéresse : rendez-vous à l'enquête publique.** Votre avis est donc très attendu. L'objectif est l'approbation du SCoT pour le printemps 2017, puis sa mise en œuvre à l'été.

Une commission d'enquête a été constituée pour la circonstance : elle tiendra des permanences pour recevoir le public, selon le calendrier suivant :

Jours	Heures	Lieu
Mercredi 11 janvier	9h00-12h00	Mairie de Auvers-le-Hamon
Mercredi 11 janvier	14h00-17h30	Mairie de Guécélard
Samedi 14 janvier	9h00-12h00	Mairie de Brûlon
Mercredi 18 janvier	9h00-12h00	Mairie de Sablé sur Sarthe
Mercredi 18 janvier	14h00-17h00	Mairie de Chantenay-Villedieu
Jeudi 19 janvier	9h00-12h00	Mairie de la Suze-sur-Sarthe
Mardi 24 janvier	9h00-12h00	Centre Culturel de Loué
Samedi 28 janvier	9h00-12h00	Mairie de Précigné
Mercredi 1 <sup>er</sup> février	9h00-12h00	Mairie de Parcé-sur-Sarthe
Mercredi 1 <sup>er</sup> février	9h00-12h30	Mairie de Coulans-sur-Gée
Samedi 4 février	9h00-12h00	Mairie de Noyen-sur-Sarthe
Samedi 11 février	9h00-12h00	Mairie de Sablé-sur-Sarthe
Samedi 11 février	9h00-12h00	Mairie de Loué
Samedi 11 février	9h00-12h00	Mairie de la Suze-sur-Sarthe

### Contact :

Jean-François HERBINOT, chargé de mission SCoT

Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe, Moulin à Couleurs, 1 place Pierre Désautels, 72270 Malicorne-sur-Sarthe

[scot@valleedelasarthe.fr](mailto:scot@valleedelasarthe.fr) ou 02 43 94 80 80



## Etat Civil



Naissance de Rémy CHARLOT DAVILA

*Félicitations aux parents et meilleurs vœux au bébé*



Mariage de Caroline ELOI et Romain GAUGAIN

*Meilleurs vœux de bonheur aux mariés*



Décès de Mr Bernard AUBERT

*Sincères condoléances à sa famille*



## Transfert de la trésorerie de Loué

La Direction Départementale des Finances Publiques du département de la Sarthe communique du transfert de l'activité de la trésorerie de Loué à la trésorerie de Conlie, à compter du 9 janvier 2017.

### Coordonnées

Trésorerie de Conlie  
Allée Marie-Louise Souty  
BP 3 72240 CONLIE  
Téléphone: 02 43 20 50 46  
Courriel:  
to72013@dgfip.finances.gouv.fr

### Horaires d'ouverture :

Le **lundi** de 13h00 à 16h00 ;  
Le **mardi** et le **jeudi** de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;  
Le **vendredi** de 8h15 à 11h30



## Calendrier des élections 2017

### Election du Président de la République

Dimanche **23 avril** 2017 pour le premier tour

Dimanche **7 mai** 2017 pour le second tour

### Election des Députés

Dimanche **11 juin** 2017 pour le premier tour

Dimanche **18 juin** 2017 pour le second tour

## Commémoration des Anciens d'Afrique du Nord

Le 4 décembre dernier, l'Union Nationale des Combattants et les municipalités d'Amné en Champagne, Chassillé, Chemiré-en-Charnie, Epineu le Chevreuil, Joué en Charnie ont rendu un hommage solennel aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie.

C'est plus de 23 000 soldats qui sont morts au cours de ce conflit.



# LE CLASSEMENT DES MAISONS FLEURIES

Le 9 juillet 2016, le jury, composé de Mr Régis NOIR, Mr Jean-Claude SAGET, Mr HIRISSON et Mr FOURNIER, a réalisé son évaluation. Nous remercions chacun d'eux pour leur aimable contribution à la réalisation de ce classement.

**Les LAUREATS sont :**

## Catégorie Trottoirs (bourg)



1. PLU Odette
2. GUITTET Georges et Odette
3. DELHOMMAIS Marie-Thérèse
4. COUTELLE Liliane et Michel

## Catégorie Cours (bourg)

1. GUITTET Georges et Odette
2. DUBOIS Georges et Colette
3. MARIE Florent et Marion



## Catégorie Cours (campagne)



1. PLUMAS Gilles et Chantal

## Catégorie Cours et Espaces (campagne)

1. ROUSSEAU Maurice et Marguerite
2. RICOULT Gérard et Eliane
3. AHIER Roland et Fabienne
4. CASTEL Christian et Guylène
5. BEAUTEMPS-JOLY David et Catherine
6. DESNOS Roger et Micheline
7. FOURNIER André et MORICE Elisabeth



## Catégorie Cours et Espaces (bourg)

1. Ex-æquo BRIFFAULT Rolland et Simone
1. Ex-æquo THORNE Robert et Kristin
2. LOGEREAU Pierre et Catherine
3. TUNKS Ivans et Jill
4. PANCHER Michel et Brigitte
5. LETOURNEUR Michel et Martine
6. ALVES Pierre et Claudine
7. COQUILLE Jean-Paul et Françoise
8. Ex-æquo AUZEAU Yannick et Pascale
8. Ex-æquo PLU Odette
9. BASSEREAU Jacky et Nelly
10. SIMON Gérard et Yveline
11. PADOIS Nicolas et Caroline
12. DREUX Mireille
13. GOMMEZ Guillaume et Linda
14. MOLARD Anne

**La cabine téléphonique ne répond plus !**



C'est décidé, il faut l'enlever. De toute façon plus personne ne l'utilise, alors à quoi bon ! Tant qu'elle était là, nous n'en parlions plus. Maintenant qu'elle n'est plus là, parlons-en ! Pour entrer dans l'Histoire il faut avoir été utile et disparaître. C'est le sort de notre cabine téléphonique ! Elle était bien à l'abri de l'église et l'on pouvait espérer qu'elle ne transmette que des bonnes nouvelles ! Sans dévoiler votre intimité, nous sommes intéressés par les conversations les plus marquantes car les plus étonnantes, les plus importantes, les plus émouvantes que cette cabine a entendues... Faites-le nous savoir par courrier ou par mail à l'adresse de la commission communication de la mairie [mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr](mailto:mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr). Nous pourrions retranscrire les conversations retenues sur la prochaine lettre communale et sur le site de notre commune... [www.chemireencharnie.mairie72.fr](http://www.chemireencharnie.mairie72.fr)





### L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Étival- en-Charnie

Lors de l'assemblée générale du 18 juin 2016, nous avons procédé au renouvellement des membres du bureau. Ainsi, Philippe Grégoire a pris la succession de Jean-Paul Coquille en tant que président de l'association. Odette Plu, Michel Leturmy, Jean-Paul Coquille et Jean-Michel Grousseau ont été élus successivement vice-présidente, trésorier, trésorier adjoint et secrétaire.

Nous remercions particulièrement Jean-Paul Coquille pour son implication pendant ces quatre années de présidence.

Au printemps dernier, nous avons accueilli un groupe d'une vingtaine de personnes de la Société Historique et Archéologique de la Mayenne. Lors des journées du Patrimoine, une dizaine de personnes se sont également déplacées. Régulièrement, des groupes de randonneurs, des promeneurs demandent à visiter la chapelle ou ses abords, sans parler des « randos » vélos, motos, équestres passant le week-end au hameau d'Étival. Parallèlement, la brochure « L'abbaye d'Étival, un site, une histoire » continue à bien se vendre. Autant de signes positifs qui montrent l'intérêt, jamais démenti, du grand public pour ce site et sa chapelle et qui doivent nous encourager à développer notre action.

Aujourd'hui, des travaux de restauration sont nécessaires. Le projet concernant la restauration de la voûte de l'absidiole, pourtant bien engagé, a été abandonné en 2016. Nous le regrettons.

Aussi notre vœu le plus cher à l'aube de cette nouvelle année, c'est qu'une véritable réflexion sur le devenir de la chapelle soit enfin engagée avec la commune de Chemiré-en-Charnie et les autres collectivités territoriales : un véritable projet doit être élaboré, chiffré, planifié et mis en œuvre. L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Étival-en-Charnie s'engage à faire des propositions et à accompagner cette démarche.

Étival est un lieu chargé d'histoire et au patrimoine naturel assez remarquable. Historiens du patrimoine, architectes et spécialistes de la restauration, amoureux des vieilles pierres, de la nature, simples passants ou curieux, résidents, tous sont unanimes pour souligner l'originalité et la qualité de ce site.

Nous devons tous, élus, habitants de Chemiré-en-Charnie et d'ailleurs, nous le réapproprier.

Préserver notre patrimoine n'est pas seulement un devoir de mémoire, c'est aussi une projection vers l'avenir.

**Philippe GRÉGOIRE**  
Président de l'A.C.S.C.E.C.



### Le club

### Générations- Mouvement de Chemiré-en- Charnie

#### Activités en 2016.

Actuellement, le Club Générations-Mouvement de Chemiré-en-Charnie compte 25 adhérents ou adhérentes ainsi que 3 membres sympathisants.

Nos activités s'articulent autour de :

- Nos rencontres mensuelles le premier mardi de chaque mois vers 14h à la salle Chauvelier où nos tricoteuses et joueurs de cartes s'en donnent à cœur joie.
- L'après-midi crêpes organisée en février.
- Le repas des aînés qui a eu lieu cette année au restaurant de Torcé-Viviers en Charnie à la satisfaction de tous.
- Le Loto-bûche qui a réuni cette année un vingtaine de participants. Les heureux gagnants ont pu profiter de divers prix ; chaque membre du club s'est vu remettre un cadeau.

Nous avons également participé aux activités proposées par Générations-Mouvement du canton :

- Journées de la forme
- Journées d'initiation au Tarot
- Le Pique-nique organisé à Joué en Charnie
- Questions pour un après-midi.
- Le concours culturel départemental animé par un groupe de fidèles.

Nous n'oublions pas ce qu'organisent les autres clubs du canton :

## LA VIE ASSOCIATIVE

- La poule au pot à Crannes,
- La choucroute à Loué.

Le club de Générations-Mouvement de Chemiré-en-Charnie remercie la commune de Chemiré et le club de Loué pour leurs subventions qui lui permettent de financer ces activités et invite tous les aînés Chemiréens et Chemiréennes à venir participer et adhérer lors de son Assemblée Générale prévue le **31 Janvier 2017** dans la Salle Chauvelier.

La présidente  
Sylvie VANHERPE



**CHARNIE  
ENVIRONNEMENT**  
**2016**



<http://www.charnieenvironnement.fr>

Les activités de l'association Charnie Environnement cette année sont étroitement liées à celle du Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie. Ce Collectif, membre des fédérations Sarthe Nature Environnement (SNE) et la Fédération pour l'environnement en Mayenne (FE 53) a l'occasion d'intervenir aux CA de ces fédérations et dans plusieurs commissions ou comités de suivi.

Nos principaux dossiers cette année :

**Une ferme solaire sur la mine de Rouez en Champagne :**  
Le projet de la Société Variscan de réactiver l'extraction minière dans la Sarthe autour de Rouez en Champagne est en lien avec deux comités de suivi, celui du *site de Chantepie* et le suivi du *PERM Tennie*.

Pour le site pollué de Chantepie, la société Total, mise en demeure par le Préfet de se mettre aux normes environnementales, a dépensé par le passé près de 600 000 € pour des interventions d'urgence sur les écoulements du site et en dépense autant pour des installations pérennes de dépollution des eaux pluviales (uniquement). Il aurait sans doute été moins coûteux de ne pas attendre l'injonction préfectorale. La société Total va

profiter d'un appel d'offres du Ministère de l'Écologie pour installer une **centrale photovoltaïque** sur le site.

Le projet de prospection du *PERM Tennie* est quant à lui au point mort. La société Variscan prétexte que c'est à cause du refus des propriétaires de les laisser accéder à leur terrain, c'est en fait l'impossibilité d'entrer sur le site de l'ancienne mine de Rouez qui la dérange le plus. Elle ne fait plus de prospections sur le site mais envisage néanmoins de demander la prolongation du permis pour 5 ans dès 2018.

**Le PERM Olivet :** de nombreux sites comme celui de Rouez font également l'objet de demande de permis de prospection, c'est le cas d'un site proche de Bourgneuf la forêt en Mayenne. Nous faisons profiter l'opposition locale de notre expérience.

**La forêt de Malpaire** dans le sud de la Sarthe est l'une des plus belles du département. Un industriel voudrait en défricher 50 ha pour faire une carrière de sable et d'argile puis un site d'enfouissement de déchets. La décision d'autoriser ce projet est actuellement dans les mains de la préfète de la Sarthe.

**La méthanisation en Mayenne :** Nous nous sommes prononcés pour l'implantation de petits méthaniseurs issus du groupement de quelques agriculteurs à l'encontre de projets industriels gigantesques difficiles à rentabiliser dont on ne maîtrise pas les risques et qui exigent des infrastructures importantes pour leur alimentation en intrants. Nous sommes preneurs d'informations sur d'éventuels projets de ce genre en Sarthe.

**Le Comité de pilotage de la zone Natura 2000 bocage à pique prune** entre Sillé le Guillaume et la forêt de Charnie reprend vie. Il met en place un système d'entretien des haies sans perte de temps ni d'argent pour l'agriculteur. Ce comité sollicite la désignation de référents dans chaque commune. Comme nous participons régulièrement à ce comité, nous avons fait acte de candidature pour cette fonction auprès de la commune de Chemiré. Nous avons rencontré la technicienne du syndicat de la Vègre et des Deux Fonts qui s'occupe de l'entretien de 500 km de cours d'eau à cheval sur quatre communautés de communes et en particulier de l'entretien du Palais. Nous en profitons pour tisser des liens entre ces deux structures.

## Un petit rappel :

Nous sommes en hiver. Pensons à soutenir nos oiseaux.

Pas de miettes de pain à cause du sel qu'il contient, mais plutôt des graines, par exemple de tournesol, et des noisettes et des noix qui profiteront aussi aux écureuils.

**Notre bande dessinée** « Hity contre Darco » poursuit sa route, nous en sommes à 300 exemplaires vendus, ce qui nous a permis de rembourser nos sponsors initiaux. Pensez à nous contacter si vous ne l'avez pas encore.

**Le président  
Laurent DESPREZ**

## ANIMATION LOISIRS

### Assemblée Générale

A l'issue du vote, les membres du bureau ont été reconduits. Cependant, 2 postes d'administrateur restent vacants. Aussi, toutes nouvelles candidatures seront les bienvenues. Elles sont indispensables pour assurer la pérennité de l'association.

### 28 mars - Chasse aux œufs

Aux abords de l'église, 18 enfants accompagnés de leur famille, ont exploré tous les recoins où pouvaient se cacher les friandises avant de se les répartir en fin de matinée salle Chauvelier. Les parents ont partagé le verre de l'amitié pour clôturer cette rencontre.



### 1<sup>er</sup> mai - Rallye touristique

Si l'épreuve du rallye n'a suscité l'intérêt que de 4 équipages, le repas servi en fin de journée a réuni 28 convives autour d'un couscous dans une ambiance conviviale.

### 19 juin - Sortie à la journée

Dès notre arrivée, pour un premier aperçu du Mont Saint Michel, découverte des polders en traversant de grandes étendues de cultures maraichères à bord de calèches attelées à de puissants traits bretons. Puis retour à la ferme pour un repas de plats régionaux.

L'après-midi a été consacré à la visite du Mont et de l'abbaye. Accompagnés d'une sympathique guide locale,

nous avons gravi les pentes du rocher en empruntant les ruelles à l'écart du flot des touristes pour atteindre l'abbaye surmontée de l'Archange fraîchement rénové qui avait retrouvé son emplacement quelques jours auparavant.



### 3 et 4 septembre - Assemblée de la Saint Gilles

Comme chaque année, plus de 300 personnes se sont retrouvées pour le traditionnel repas « cochon grillé »



précédé la veille au soir du Loto.

Un grand merci aux bénévoles qui contribuent très largement à la réussite de cette manifestation en nous apportant leur aide non

seulement le jour de la manifestation mais aussi les jours précédant et suivant.

### 19 novembre - Pot au feu

55 participants ont dégusté ce plat traditionnel cuisiné par la boucherie des halles de Conlie bien connue des habitants de Chemiré qui font confiance à ce commerçant ambulant de passage dans la commune tous les vendredis matin.

### 3 décembre - Téléthon

55,00 € prélevés sur la somme perçue lors du pot au feu ont été remis aux cyclotouristes Louésiens en charge de la collecte des dons versés au bénéfice de la recherche médicale.

### 17 décembre - Fête de Noël

Le spectacle humoristique « Le Noël à Papy » proposé par le marionnettiste de la troupe « Jaidixans » a ravi petits et



grands. Le Père Noël n'a pas oublié les enfants présents qui sont repartis avec des friandises. L'après-midi s'est achevé par le verre de l'amitié et la dégustation

d'excellentes bûches de Noël fournies par notre boulanger ambulant de St Denis d'Orques

C'est en comptant sur votre soutien et votre participation aux manifestations à venir, qu'avec les membres du bureau, je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**Le président  
André Fournier**



### Le conseil architectural auprès des particuliers et des porteurs de projet, c'est gratuit !

Le Conseil Architectural, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association loi 1901 d'utilité publique qui a pour objet de **promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement**. Il est installé 1 rue de la Mariette au Mans. Le CAUE mène, avec les collectivités qui le souhaitent, des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions d'objectifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les Communautés de Communes du Val de Sarthe et Loué Brûlon Noyen ont créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et c'est dans une volonté commune de promouvoir la qualité architecturale, que ces deux territoires ont souhaité faire appel aux conseils du CAUE.

### Qui ?

**Les porteurs de projets\*** qui souhaitent être conseillés, aidés sur des projets de construction, d'aménagement, d'extension, de restauration... d'aménagement de jardin, de plantations, de traitement des limites, de terrasse... ou d'adaptation du logement au handicap pourront bénéficier gratuitement du conseil d'un architecte-paysagiste. C'est un professionnel de l'architecture ou du paysage. Son travail consiste à écouter, à suggérer, à concrétiser un projet dans un souci de qualité (sans se charger de la maîtrise d'œuvre). Celui-ci les aidera à déterminer leurs besoins et à réaliser une bonne insertion de leur construction dans le site environnant. Il conseillera dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs. Uniquement pour les habitants des communes associées au service Autorisation du Droit des Sols (ADS), l'architecte-conseil sera assisté d'un instructeur qui pourra guider les pétitionnaires dans leurs démarches administratives et vérifier, par la même, la conformité des projets au regard de la réglementation en vigueur.

\*Chacun peut être porteur de projet («particuliers ou institutions»)

### Où ?

A cet effet, des permanences sont organisées au sein des locaux du service ADS : aux **Services Techniques Communautaires - Zone d'activités de la Bodinière - à ROËZE-SUR-SARTHE**

### Quand ?

Chaque **dernier vendredi du mois** (excepté en mai : rendez-vous le 2 juin)

Les rendez-vous sont pris, uniquement, auprès du service ADS selon les horaires suivants :

- Du lundi au jeudi : 09h-12h / 14h-18h
- Le vendredi : 9h-12h / 14 h-17h30

Aux numéros suivants : 02.43.83.99.92 ou 02.43.83.99.93.

La durée des rendez-vous est comprise entre une demi-heure et une heure selon l'importance du projet. Le 1<sup>er</sup> rdv commence à 9h30 et le dernier finit à 16h00.

### Quoi ?

Pour préparer au mieux ces rendez-vous, il est conseillé de se munir des documents suivants qui permettront à l'architecte ou au paysagiste de comprendre l'environnement du lieu où le projet est envisagé :

- des photographies permettant de visualiser votre terrain, le site environnant (bâtiment et végétation existants...) ou l'ensemble des vues (intérieures et extérieures) du ou des bâtiments concernés par le projet,
- un extrait cadastral permettant de localiser votre projet à l'échelle du bourg ou du lotissement,
- des plans ou croquis du projet.

### Les dispositifs d'aide aux particuliers en matière de précarité énergétique

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de **précarité énergétique** une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de **l'inadaptation de ses ressources** ou de **ses conditions d'habitat** ».

En termes de lutte contre la précarité énergétique, les premières mesures ont été destinées à **aider les ménages à payer leurs factures d'énergie** :

- ainsi depuis 1984, il existe des aides financières directes aux impayés dans le cadre des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pilotés par les conseils départementaux
- et en 2004 pour l'électricité et puis en 2008 pour le gaz, ont été créés les tarifs sociaux de l'énergie, le TPN (tarif de première nécessité pour l'électricité) et le TSS

## LA VIE PRATIQUE

(tarif spécial de solidarité pour le gaz), récemment élargis dans le cadre de la Loi Brottes (avril 2013).



Ces mesures ont été complétées par un dispositif préventif destiné à **améliorer la performance énergétique des logements**, avec les Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et plus massivement, depuis 2010, le Programme « Habiter Mieux », piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Des permanences existent sur le territoire pour renseigner sur la rénovation énergétique (les travaux les plus efficaces, les aides financières... et connaître les entreprises agréées reconnues Garant de l'Environnement à proximité.



Les points d'information services en Sarthe

ANAH, 02 72 16 40 19

Espace INFO-ENERGIE, 02 43 28 47 93



### Lutte contre les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable

Le schéma directeur réalisé en 2015, prévoit l'installation de points de comptages sur le réseau d'eau potable afin d'améliorer la recherche des fuites.

Le réseau est actuellement équipé de 8 compteurs de sectorisation qui seront remplacés par 22 débitmètres. Ces travaux vont ainsi permettre d'augmenter le nombre de secteurs mesurés et de collecter à distance quotidiennement les mesures de débits. L'ensemble des données sera enregistré par un logiciel de supervision et son exploitation permettra une localisation plus rapide des fuites présentes sur le réseau.



Les deux entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont : FELJAS ET MASSON et ELB (entreprise LOCHARD BEAUCE).

**Ces travaux débuteront au début de l'année 2017 et des perturbations dans l'alimentation en eau sont à prévoir sur l'ensemble des communes du syndicat ;** des avis de perturbation ou de coupure d'eau seront notifiés dans la presse ou dans les boîtes à lettres.

**SIAEP CHARNIE ET CHAMPAGNE, 2 rte du camp de la vache noire 72240 SAINT SYMPHORIEN**

02.43.20.72.24

[siaep.charnie@orange.fr](mailto:siaep.charnie@orange.fr)

### Les dégâts des ragondins



Le ragondin est un rongeur importé à la fin du dix-neuvième siècle pour sa fourrure.

Cette espèce exotique n'a pas de prédateur naturel en Europe à l'âge adulte. A densité faible, il a un rôle positif dans l'entretien des végétaux des marais (les roseaux, les lentilles d'eau...). A densité importante, il perturbe les écosystèmes aquatiques, il fragilise les berges et fait des dégâts sur les cultures. Il est classé nuisible et peut être, à ce titre, piégé de façon sélective.

Les méthodes de lutte contre le ragondin sont les mêmes que celles utilisées pour les autres espèces nuisibles, notamment le piégeage.

Chassillé, Chemiré-en-Charnie et Epineu Le Chevreuil ont créé leur groupement de défense contre les organismes nuisibles aux végétaux (GDON) et recherche des piégeurs. Ceux-ci seront rétribués à raison de 2 euros par ragondin. Les personnes volontaires peuvent se faire connaître auprès de la mairie pour connaître la marche à suivre.



## Sa mairie

**L'adresse :** 6 bis place St Gilles 72540 Chemiré-en-Charnie

**Le téléphone :** 02.43.88.42.67

**L'adresse mail :** mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr

**Le site :** www.chemireencharnie.mairie72.fr

**Les horaires d'ouverture** de la Mairie au public

Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le vendredi de 14h à 18h

Le 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 12h

## Tarif des photocopies

Il est possible de faire des photocopies de documents à la Mairie.

Noir et Blanc	A4 : 0.25€	A3 : 0.50€
Couleur	A4 : 0.50€	A3 : 1.00€

## Tarif de location de la salle des fêtes

Il est possible de louer la salle des fêtes pour organiser vos événements familiaux, associatifs, amicaux....

Vin d'honneur	55 €
Jeunes de la commune (jusqu' à 20 ans)	55 €
Associations locales	45 €
Opérations commerciales	130 €
Buffet repas Chemiré	130 €
Buffet repas hors commune	150 €
Réunion petite salle	45 €
Repas petite salle	75 €
Lendemain	25 €

Il est également possible de louer de la vaisselle. N'hésitez pas à demander les tarifs à la mairie.

## Tarif de location des tentes de réception

Il est possible de louer les tentes de réception.

Petite tente (4mx6m)	20 €
Grande tente (6mx12m)	40 €

## Les commerces de proximité

**Boucherie** des Halles Conlie (Mrs Couasnon et Petitot)

Tél : 02 43 20 50 27

Le vendredi vers 9h Place Saint Gilles, puis en campagne

**Boulangerie** Bodereau Saint Denis d'Orques

Tél 02 43 88 61 11

Le mardi et vendredi vers 10h Place Saint Gilles

**Epicerie** de Torcé-Viviers-en-Charnie

Tél 02 43 90 45 04

Le vendredi 9h00 Place Saint Gilles

**Poissonnerie La Granvillaise**

Le jeudi vers 11h30 Place Saint-Gilles

## Ses activités

**Fédération de pêche : Etang du Moulin de l'Abbaye**

Tél. 02 43 21 01 40 ou 06 87 06 49 31

**Taxi collectif**

Le taxi collectif est à la disposition des habitants de la commune qui le souhaitent pour se rendre à Loué un mardi sur deux.

Départ : abribus rue Bourdon Durocher

Tarif : 2,20€

**3 Gîtes**

- Situé : « **La Fontaine** »

Contact : Mme Perrin

« La Vacherie »

Tél : 02 43 83 04 58

Capacité d'accueil : 5 personnes

- Situé : 2 **rue Bourdon Durocher**

Contact : Mme Coiffé Dominique

06 76 51 46 56 ou 02 43 21 33 94 docoiffe@gmail.com

Capacité d'accueil : 14 personnes

Gîte Vègre et Palais - Gîtes de France 3 épis

- Situé : « **Le Haut-Rocher** »

Contact : Mme et Mr Barbieux

Tél : 06 17 06 85 07

Capacité d'accueil : 2 personnes

# CA S'EST PASSE A CHEMIRE

Suivez les guides .....ou pas !!!

Les contre-visites nous ont montré Chemiré par le petit bout de la lorgnette.... Pour le meilleur et pour le rire !!!



A la prochaine !

Un grand merci à Mr et Mme BAUDRY de Blandouet pour ces photos